

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL : SEANCE 27/01/2026

Secrétaire élu : Angélique GONIN-CHARTIER

Présents : René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Emmanuel MAETZ, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT

Absents : Sandrine DEVEAUX (pouvoir à JP HERRADA), Aurélie LEDIEU (pouvoir à Angélique GONIN-CHARTIER), Rémi LABROSSE, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO (pouvoir à Patricia PIVOT), Romain COLLIER, Dimitri GIRARD

01- Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal désigne Mme Angélique GONIN-CHARTIER comme secrétaire de séance. *Adopté à l'unanimité*

02- Approbation du procès-verbal de la séance du 09/12/2025

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 09/12/2025 *Adopté à l'unanimité*

03- Exercice des pouvoirs délégués du maire - compte-rendu

Par délibérations du 26 mai 2020 et du 6 juillet 2021, et du 3 octobre 2023, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, en vertu des articles L2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), un certain nombre de ses compétences. Selon les termes des articles précités du C.G.C.T, Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en application de cette délégation.

Renoncations au droit de préemption urbain :

- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue de l'hôtel de ville, renonciation au DPU le 02/12/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Paul Giraud, renonciation au DPU le 02/12/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue de Belfort, renonciation au DPU le 02/12/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Daniel Fargeot, renonciation au DPU le 02/12/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue de la viderie, renonciation au DPU le 09/12/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue de la viderie, renonciation au DPU le 09/12/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue centrale, renonciation au DPU le 09/12/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, route de Cublize, renonciation au DPU le 09/12/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, route de Cublize, renonciation au DPU le 22/12/2025
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Jean Moulin, renonciation au DPU le 02/01/2026
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Paul Giraud, renonciation au DPU le 14/01/2026
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Saint-Roch, renonciation au DPU le 19/01/2026

Concessions cimetières :

Cimetière n°1 :

20/11/2025 : renouvellement de concession, 5m², 15 ans
20/11/2025 : renouvellement de concession, 5m², 15 ans
24/11/2025 : renouvellement de concession, 6m², 30 ans
04/12/2025 : nouvelle concession, 4,8m², 30 ans
09/12/2025 : renouvellement de concession, 2,98 m², 15 ans

Cimetière n°3 :

04/12/2025 : renouvellement de concession, 6 m², 30 ans
04/12/2025 : renouvellement de concession, 6 m², 30 ans
04/12/2025 : renouvellement de concession, 6 m², 30 ans
09/12/2025 : renouvellement de concession, 3 m², 15 ans

Saint-Claude Huisseil :

16/12/2025 : nouvelle concession, 3 m², 15 ans

Jury : Désignation de la liste des candidats admis en phase projet dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre technique municipal

Engagement de dépenses :

Avenant n°2 au marché de travaux de « rénovation énergétique de l'école La Marelle » à Amplepuis :

Lot 5 – menuiseries extérieures aluminium – occultations – volets roulants : SAS CPB montant : 2 383,00 € HT.

Attribution du marché de travaux « Requalification du parking de l'église » PONTILLE SAS - montant de 598 297,10 € HT.

Balayage voirie, contrat de prestation annuel, JPL DESHERBAGE :

Montant : 13 340.00 € HT 16 008.00 € TTC

Remplacement matériel incendie bâtiments communaux, LOIRE INCENDIE :

Montant : 1 540.00 € HT 1 848.00 € TTC

En réponse à M Emmanuel MAETZ, M le Maire explique que le prestataire balayeuse intervient plusieurs fois par an par secteur et principalement au centre-ville. Un passage est réalisé spécialement après la fête des classes.

04- Personnel communal – modification du tableau des effectifs – création de postes

Le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, la création d'un emploi de Responsable de médiathèque à temps non complet à raison de 30h00 et la création d'un emploi de Médecin à temps non complet à raison de 08h00.

05- Attribution de subvention à la rénovation de l'habitat privé dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU)

Le Conseil municipal APPROUVE l'attribution de subventions communales dans le cadre de l'OPAH-RU pour un montant de 91 310.40€. M Eric LACROIX dresse le bilan des aides OPAH-RU pour 2025 : 25 000€ versés pour 16 demandes.

Depuis mars 2021, 4 088 000€ TTC de travaux (109 projets) réalisés sur le territoire de la COR dont la moitié a été subventionnée

06- Modification de la délibération portant « Exercice du droit de préemption urbain – 14 place de la gare »

Considérant que par délibération du 7 octobre 2025, le Conseil municipal a décidé la préemption du bien cadastré AI 245 d'une superficie de 205 m², propriété de Mme Eliane LAFFAY au prix de 23 000€ avec une rente viagère de 1836 € par an.

Après discussion avec la propriétaire et d'un commun accord avec cette dernière, le choix s'est porté sur une acquisition directe par la commune de la parcelle.

Le Conseil municipal APPROUVE l'achat de la parcelle cadastrée AI 245 pour un montant de 60 000€. *Adopté à l'unanimité*

07- Avenant n°2 de la convention de partenariat opérationnel de soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires et du département du Rhône au programme Petites Villes de Demain au bénéfice de la COR

Le Conseil municipal APPROUVE l'avenant à la convention de partenariat. *Adopté à l'unanimité*

08- Approbation du rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2026

Après présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

09- Approbation du plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, le plan pluriannuel d'investissement.

10- Budget principal – autorisation à engager les dépenses d'investissement

Le Conseil municipal autorise M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 34 500€, dans l'attente du vote du budget 2026. *Adopté à l'unanimité*

11- Budget annexe – Centre Municipal de Santé – autorisation à engager les dépenses d'investissement

Le Conseil municipal autorise M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 15 000€ dans l'attente du vote du budget 2026. *Adopté à l'unanimité*

12- Mise à disposition à titre exceptionnel de la salle des sports de Bagatelle pour le banquet des classes en 6 (30 et 40 ans)

Le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, les conditions de mise à disposition de la salle des sports.

13- Demande de subvention – médiateur

Le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, le versement d'une subvention au médiateur à hauteur de 400€.

Questions diverses :

- Lecture par Thierry THOLIN des manifestations à venir
- La commune d'Amplepuis fait partie des meilleurs donneurs de sang de France
- M Thierry THOLIN souhaite remercier M le Maire pour les deux mandats passés avec lui ainsi que les services techniques et administratifs malgré son caractère parfois revêche. Il souhaite également remercier Mme Pascale CERNICCHIARO et M Jean-Marc GUILLOT pour les 18 ans passés en tant que membres de la commission sport dont il assure la vice-présidence). Il conclut en souhaitant bonne chance à tout le monde pour les futures échéances.
- JM GUILLOT annonce que la remise des prix du fleurissement aura lieu le vendredi 13/02/2026 à 18h au caveau de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire
/René PONTET

